



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 DECEMBRE**

**2021**

Le six décembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en séance à ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno CHALAYER, Maire.

Étaient présents : Mrs CHALAYER B., LICTEVOUT F-X, GILLET C., FRANC N., REYNAUD P. et Mmes VIRIN E., CONTINI V., PHILIPPE M-F

Absents excusés : Mrs MICHALET G., BOUGAMONT S. et Mmes PEREIRA A., HERNANDEZ M., PION E., TEBIB S.

Secrétaire de séance : Mme Vanessa CONTINI

Après avoir approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Septembre 2021, le Conseil Municipal a examiné les dossiers suivants :

**I. EXONERATION DE LOYERS DU BAR RESTAURANT DE RIVAS**

Afin de soutenir le commerce local dont l'activité a été fortement impactée par le Covid 19, une exonération de 3 mois de loyer leur ait accordée, représentant un montant de 1 017.27 €.

**II. ADHESION AU SERVICE DE SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE ADRESSE**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à GéoLoire Adresse à compter de l'exercice 2022.

**III. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2020**

Le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'Assainissement Collectif - exercice 2020, est présenté à l'assemblée délibérante.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est consultable en mairie et mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

**IV. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA PENSION ANIMALE « LE DOMAINE DES MURIERS »**

La convention d'adhésion à la fourrière « Le Domaine des Mûriers » est reconduite pour l'année 2020. Le montant forfaitaire est fixé 0.45 €/habitant.

**V. DISCUSSION SUR LES TARIFS MUNICIPAUX**

Les tarifs applicables en 2021 restent inchangés pour l'année 2022, à savoir :

**BUDGET COMMUNE**

TARIFS	
CIMETIERE	
Concession 50 ans	190 €/m <sup>2</sup>
Concession 30 ans	110 €/m <sup>2</sup>
Concession 15 ans	75 €/m <sup>2</sup>
COLUMBARIUM	
Concession 30 ans	1 500 €/case
Concession 20 ans	1 000 €/case
Concession 10 ans	500 €/case

Fourniture d'une plaque à graver	75 €
Redevance pour l'installation d'une plaque	15 €
<b>TENNIS</b>	
Carte familiale - Abonnement annuel	50 €
Clé - Caution	15 €
<b>SALLE D'ANIMATION RURALE</b>	
Location Rivatier	
Semaine (du lundi au jeudi)	120 €
Week-end (du vendredi au dimanche)	240 €
Location personnes extérieures	
Semaine (du lundi au jeudi)	240 €
Week-end (du vendredi au dimanche)	480 €
Tarifs Électricité	
Du 1 <sup>er</sup> Mars au 30 Novembre	0.15 €/KWh
Du 1 <sup>er</sup> Décembre au 29 Février	0.17 €/KWh
Location Vaisselle	30 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>TARIFS</b>	
<i>Participation à l'Assainissement Collectif - PAC</i>	4 000.00 €
<i>Abonnement :</i>	
- Part fixe annuelle (en €/an)	41 €
- Part proportionnelle (en €/m3)	1.55 €

#### **VI. FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DU BULLETIN MUNICIPAL**

Quatre types d'encarts publicitaires vont être prononcés aux annonceurs, à savoir :

Encart de 9 x 6 cm (4 couleurs)	:	100.00 € T.T.C.
Encart de 19 x 6 cm (4 couleurs)	:	150.00 € T.T.C.
Encart de 19 x 13 cm (4 couleurs)	:	200.00 € T.T.C.
Encart page entière (4 couleurs)	:	350.00 € T.T.C.

#### **VII. DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DU TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI CRAINTILLEUX-RIVAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Les familles rivatières, dont l'enfant est scolarisé au sein du RPI Craitilleux-Rivas, seront remboursées d'une partie du coût de l'abonnement au transports scolaire, à hauteur de 55€/enfant, pour l'année scolaire 2021-2022.

#### **VIII. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPRESENTATION**

Des frais de représentation sera attribuées à Monsieur le Maire pour une somme de 49.50 € correspondant à une somme dépensée dans le cadre de ses fonctions.

#### **IX. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP2022**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, et de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, l'ouverture de crédit d'un montant de 70 000.00 € (10 000.00 € au compte 2188, 15 000.00 € au compte 2313 et 45 000.00 € au compte 2315) est autorisée.

#### **X. MODIFCATOIN DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Ils sont approuvés à l'unanimité.

#### **XI. DEMANDE DE SUBVENTION : ENVELOPPE SOLIDARITE - ANNEE 2022**

Des travaux de création de plateformes béton pour un arrêt bus et un collecteur de verre et l'installation d'une clôture sur le site de la STEP font l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'Enveloppe Solidarité - année 2022.

Le montant total des travaux est estimé à 14 202.00 € H.T. soit 16 719.70 € T.T.C.

#### **XII. DEMANDE DE SUBVENTION : ENVELOPPE DE VOIRIE COMMUNALE - ANNEE 2022**

Une subvention est sollicitée auprès du Département de la Loire au titre de l'Enveloppe de Voirie Communale - Année 2022 pour l'aménagement de la route de Cuzieu.

Le coût de l'opération est estimé à 115 051.00 € H.T. soit 138 061.20 € T.T.C.

#### **XIII. DEMANDE DE SUBVENTION : AMMENDES DE POLICE - ANNEE 2022**

L'installation de ralentisseurs chemin des Trois Maisons fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Loire dans la cadre des « Amendes de police - Année 2022 ».

L'opération est chiffrée à 12 520.00 € H.T. soit 15 024.00 € T.T.C.

#### **XIV. QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **Rapporteur Bruno CHALAYER, Maire**

⇒ CCAS : en raison de la reprise épidémique du Covid19, la journée du CCAS prévue le 10 décembre 2021 est annulée. La remise des colis se fera le samedi 18 décembre. 4 élus sont volontaires pour être présents lors de la remise des colis.

⇒ Elections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022 et élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022. **Monsieur le Maire demande à chaque élu de bien vouloir d'ores et déjà noter ces dates car il sera fait appel à l'ensemble des élus pour la tenue du bureau de vote.**

⇒ École : interrogation de l'Éducation Nationale sur la fermeture éventuelle d'une classe du RPI. Vanessa Contini fait remarquer le manque de moyen de garde sur la Commune obligeant des parents à scolariser leurs enfants hors du RPI. Norbert Franc se renseigne auprès de la CAF sur les possibilités existantes pour la création d'une structure d'accueil. Monsieur le Maire présente les différentes pistes présentées lors d'une réunion intercommunautaire.

⇒ **Rapporteur Estelle VIRIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe**

⇒ École : mesures sanitaires renforcées (désinfection, cantine, sport ...).

⇒ Bulletin : remerciements à tous ceux qui ont collaboré à son élaboration.

⇒ CCAS : report du repas au vendredi 04 mars 2022.

⇒ **Rapporteur François-Xavier LICTEVOUT, 2<sup>ème</sup> Adjoint**

⇒ Urbanisme : beaucoup de demandes déposées en 2021 : 12 demandes de permis de construire, 27 demandes de déclaration préalable.

⇒ Présence de rats : gros problème causant de nombreux dégâts. La société Avipur a été mandatée pour procéder à une opération de dératisation.

⇒ **Rapporteur Christophe GILLET, 4<sup>ème</sup> Adjoint**

⇒ Toiture école : suite à des infiltrations d'eau causées par les panneaux photovoltaïques, une intervention réalisée par le SIEL est prévue pendant les vacances de décembre.